



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Cadre 1 – Demandeur

Nom : **GOBLET**

Prénom : **Christian**

Qualité : **Administrateur Président représentant l'A.S.B.L. LE TRIANGLE**

Domicile : **Rue du Beau Site, n°28, B-6032 Charleroi (Mont-sur-Marchienne)**

Numéro de téléphone : **071/ 43.80.06**

Date de la demande : **Aout 2023**

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévues en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Démolition, isolation de façades, remplacement de menuiseries extérieures, techniques spéciales, parachèvements (cfr. plans et documents annexés à la présente demande de permis d'urbanisme).

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) : **Non pertinent pour ce projet.**

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) : **Non pertinent pour ce projet.**

Autre caractéristique pertinente : **Néant.**

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain : **Zone de services publics et équipements communautaires.**

Objet de la demande



Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL) : **Non pertinent pour ce projet.**

Le terrain est-il situé :

- dans un permis d'urbanisation non périmé ? **OU – NON**
- dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? **OU – NON**
- à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? **OU – NON**

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

- dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? **NON**
- à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? **NON**

Autre élément de sensibilité environnementale : **Néant.**

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : **inférieure à 6%**, ~~entre 6 et 15 %~~, ~~supérieure à 15 %~~

Nature du sol : **Jardins privés, bâtiments existants et prairies.**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **Jardins privés et prairies.**

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **Non pertinent pour ce projet.**

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : **Pas de modification par rapport à la situation existante.**

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : **Non pertinent pour ce projet.**

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site : **Jardins privés et prairies.**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : **Non pertinent pour ce projet.**

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : **Egout, électricité, eau, gaz naturel, téléphone, télédistribution.**

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? **NON**

Présence d'un site archéologique ? **NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? **NON**

Autre élément de sensibilité environnementale : **Néant.**

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus ?

- dans l'atmosphère : **OUI – NON**
- indiquez-en :
 - o la nature : **gaz brûlés par la chaudière.**
 - o le débit : **chaudière gaz en appoint d'une nouvelle installation de pompes à chaleur (et installation de panneaux photovoltaïque). Les débits de rejets de gaz seront donc nettement réduits.**

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : **OUI – NON**
- dans les égouts : **OUI – NON**
- sur ou dans le sol : **OUI – NON**
- indiquez-en :
 - o la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) : **eaux pluviales et usées.**
 - o le débit ou la quantité : **pas de modification par rapport à la situation existante**

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : **OUI – NON**
 - o lieu :
 - o quantité :
- en eaux souterraines : **OUI – NON**
 - o dénomination du point de captage :
 - o quantité :

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé : **Déchets éliminés par le ramassage public.**

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? **OUI – NON**

- de quel type :
- de façon permanente ou épisodique :

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

- pour le transport de produits : **Voiture particulière.**
- pour le transport de personnes : **Voiture particulière.**

- localisation des zones de parking : voir plan d'implantation (situation inchangée).
- localisation des pipelines, s'il y en a : Néant.

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI – **NON**

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI – **NON**

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation

Le gabarit, les volumes restent inchangés. Les matériaux utilisés pour réaliser ce projet sont semblables à certains des bâtiments environnants. De plus ils s'intégreront parfaitement au site.

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc) : **Non pertinent pour ce projet.**

11) Risques d'autres nuisances éventuelles : **Pas d'autres nuisances prévisibles.**

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : **Non pertinent pour ce projet.**

13) Boisement et/ou déboisement : **Non pertinent pour ce projet.**

14) Nombre d'emplacements de parkings : voir plan d'implantation (situation inchangée).

15) Impact sur la nature et la biodiversité : **Pas d'impact prévisible.**

16) Construction ou aménagement de voirie : **Non pertinent pour ce projet.**

17) Epurateur individuelle : **Non pertinent pour ce projet.**

18) Impact sur les terres, le sol et le sous-sol : **Pas d'impact prévisible.**

Cadre 6 - Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Ce projet ne devant pas créer de nuisances particulières, il n'est prévu aucune mesure palliative.

Cadre 7 - Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère : **Non pertinent pour ce projet**
- les rejets dans les eaux : **Non pertinent pour ce projet**

- les déchets de production : **Non pertinent pour ce projet**
- les odeurs : **Non pertinent pour ce projet**
- le bruit : **Non pertinent pour ce projet**
- la circulation : **Non pertinent pour ce projet**
- impact sur le patrimoine naturel : **Non pertinent pour ce projet**
- l'impact paysager : **Non pertinent pour ce projet**
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol : **Non pertinent pour ce projet**

Cadre 8 - Date et signature du demandeur

Le **28/08/2023**

Christian GOBLET, Administrateur Président
représentant **A.S.B.L. LE TRIANGLE**

**FORMULAIRE ASSOCIE AU CADRE "DECRET RELATIF A LA
GESTION ET A L'ASSAINISSEMENT DES SOLS" DES
FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME,
UNIQUE OU INTEGRE, ET DE DEMANDE DE CERTIFICAT
D'URBANISME N°2**

Ce formulaire et ses annexes éventuelles doivent accompagner le formulaire de demande de permis ou de certificat d'urbanisme n°2 sollicité auprès des autorités compétentes définies par le Code du Développement Territorial.

Les documents requis sont datés de moins de six mois.

Les termes "Décret sols" de ce formulaire font référence au Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Une aide au remplissage de ce formulaire est disponible sur le Portail environnement du Service Public de Wallonie - <https://dps.environnement.wallonie.be/home/formulaires-sol.html>

**CADRE I : VERIFICATION DES DONNEES RELATIVES AU BIEN
INSCRITES DANS LA B.D.E.S.**

I.1 Les parcelles objet de votre demande de permis sont-elles reprises en couleur "pêche" dans la Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES – bdes.wallonie.be)¹?

Oui, veuillez mentionner les parcelles cadastrales concernées, soit en remplissant le tableau ci-dessous soit en joignant un extrait conforme de la BDES pour chaque parcelle concernée (attention, cet extrait conforme est payant et doit dater de moins de trois mois), et passer aux questions suivantes (y compris celles du cadre II de ce document) :

Référence de la parcelle cadastrale concernée par la couleur "pêche" (Catégorie 1 et/ou 2 telle(s) que définie(s) à l'article 12 §2 et/ou 3 du Décret sols)	Date de consultation de la B.D.E.S. (dans les trois mois précédant la date du dépôt de ce formulaire)

Non, veuillez examiner les points I.2 et I.3 du cadre I et passer ensuite directement à la déclaration sur l'honneur en fin de ce document.

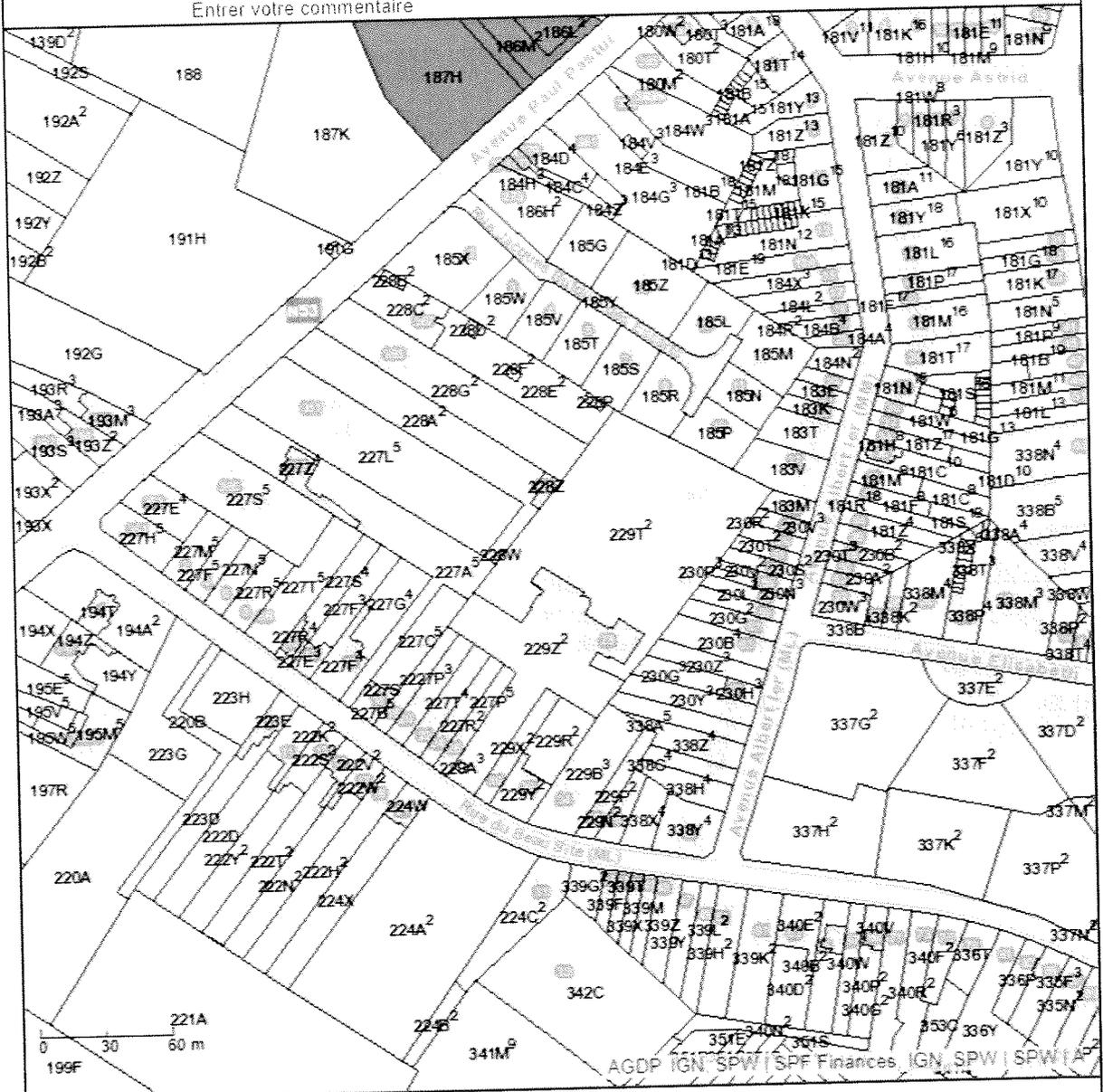
Cfr. extrait « banque de données de l'état des sols wallons » (BDES) annexé à ce formulaire

¹ Concernant les parcelles reprises en "bleu" dans la BDES, veuillez prendre connaissance des informations données à ce sujet sur le Portail Environnement du Service Public de Wallonie

Banque de Données de l'Etat des Sols



Entrer votre commentaire



Source: S.P.W.

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif - 22/08/2023